



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 2 décembre 2015

La province peut faire plus pour accroître la sécurité des élèves dans les autobus scolaires, affirme la vérificatrice générale

(TORONTO) Les autobus scolaires en Ontario constituent généralement un moyen de transport sécuritaire, mais il serait possible de faire davantage afin de réduire les risques pour les élèves, estime la vérificatrice générale de l'Ontario, Bonnie Lysyk, dans son *Rapport annuel 2015*.

Il faut prendre en compte et minimiser les facteurs de risque dans trois domaines qui ont une incidence sur le transport sécuritaire des élèves : la compétence des conducteurs d'autobus, l'état des véhicules et le comportement des élèves, a souligné M^{me} Lysyk après le dépôt du Rapport.

À l'année scolaire 2013-2014, plus de 830 000 élèves ontariens ont été transportés tous les jours à destination et en provenance d'écoles publiques dans quelque 19 000 véhicules scolaires. Plus de 70 % des enfants transportés fréquentaient le jardin d'enfants ou l'école élémentaire. Près de la totalité des services de transport d'élèves en Ontario sont fournis par le truchement de contrats conclus avec des exploitants d'autobus scolaires. Le montant estimatif des subventions liées au transport pour l'année scolaire 2014-2015 a totalisé 880 millions de dollars.

Plusieurs intervenants participent au transport scolaire : le ministère de l'Éducation verse des fonds aux conseils scolaires pour les services de transport; ces conseils prennent des décisions générales sur le transport, ce qui comprend établir des politiques et des critères d'admissibilité; des consortiums gèrent les politiques de transport des conseils scolaires membres, ainsi que les contrats avec les exploitants d'autobus scolaires, y compris la surveillance du rendement du service; ces exploitants assurent le transport scolaire des élèves et s'assurent que leurs véhicules et conducteurs satisfont aux exigences énoncées dans les lois et règlements, et le ministère des Transports applique les lois et règlements liés à l'utilisation sécuritaire des véhicules scolaires et les exigences d'octroi de permis aux conducteurs d'autobus scolaires.

Le Rapport affirme que même si les autobus scolaires sont généralement jugés plus sécuritaires que d'autres modes de transport, au cours des cinq dernières années, il y a eu 5 600 collisions impliquant des véhicules scolaires qui ont entraîné des dommages matériels, des blessures ou des décès. En 2013, la dernière année pour laquelle des données sont disponibles, les véhicules scolaires de l'Ontario, toute proportion gardée, ont été impliqués dans un plus grand nombre de collisions que les automobiles et les camions, mais dans un moins grand nombre de collisions que les autres types d'autobus. Les services de police avaient imputé la responsabilité au conducteur de l'autobus scolaire dans 40 % des cas.

Selon la vérificatrice, il faut des améliorations au chapitre de la surveillance des exploitants d'autobus et de leurs conducteurs, des processus visant à s'assurer de l'utilisation sécuritaire des véhicules scolaires et de la formation sur la sécurité dans les autobus à l'intention des élèves. Il faut également améliorer le suivi et les analyses des collisions et des incidents.

La vérificatrice générale a également constaté ce qui suit :

- Le ministère de l'Éducation n'avait pas établi de lignes directrices concernant la déclaration des collisions et des incidents impliquant les véhicules scolaires. Les consortiums ne recueillent pas d'information sur les incidents ayant des répercussions sur les enfants, comme les retards des

autobus et les pannes mécaniques. Or, ces données pourraient servir à l'analyse des causes de ces incidents et à l'élaboration des stratégies pour les prévenir. Une augmentation des incidents de ce type a été constatée entre 2012-2013 et 2013-2014.

- Les consortiums et le ministère des Transports doivent apporter des améliorations pour s'assurer que les véhicules scolaires sont en bon état. Par exemple, les inspections du Ministère ne ciblent pas les véhicules les plus à risque d'infraction à la sécurité, n'ont pas toujours été effectuées à temps et ne veillent pas systématiquement à ce que les lacunes soient comblées.
- Les exploitants d'autobus scolaires qui sont autorisés à certifier le bon état mécanique de leurs propres véhicules font l'objet de peu de surveillance.
- Le ministère de l'Éducation n'a pas établi d'exigence obligatoire concernant la formation sur la sécurité à bord des autobus scolaires à l'intention des élèves. Seulement 16 des 33 consortiums de la province avaient rendu obligatoire l'offre d'une formation générale sur la sécurité à bord des autobus.
- L'Ontario n'a pas établi de norme provinciale pour l'admissibilité aux services de transport par autobus. Les services de transport ne sont pas offerts sur une base équivalente à tous les élèves à l'échelle de la province, pas même dans les écoles relevant d'un même conseil scolaire.
- Le financement du transport scolaire ne tient pas compte de facteurs locaux qui peuvent avoir une incidence considérable sur les coûts du transport.
- Le ministère de l'Éducation n'a pas fait de suivi auprès des conseils pour déterminer si les grands écarts des coûts du transport entre conseils scolaires sont justifiés et il n'y a pas de données fiables sur l'utilisation des autobus.
- Environ la moitié seulement des consortiums ont acquis des services de transport en régime de concurrence, et la pondération des critères de sécurité du processus d'approvisionnement varie grandement entre les consortiums examinés.

-30-

Renseignements :
Bonnie Lysyk
Vérificatrice générale
(416) 327-1326

Des renseignements additionnels et le rapport au complet sont accessibles à www.auditor.on.ca

Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.